

Des pouvoirs internationaux

Que maints phénomènes dépassent nos frontières nous le savions, mais que de faits écrasants l'ont confirmé dans les temps récents : La crise financière, née aux États-Unis, puis celle de l'économie sont très rapidement devenues mondiales ; Fukushima nous a rappelé que les nuages radioactifs, comme les nuages de cendres des volcans, pouvaient aisément passer d'un continent à l'autre ; Nous savons bien, aussi, que la production de CO₂ qu'elle se produise à Paris, à Pékin ou à Dallas réchauffe toute la planète et la majorité des experts prévoient que les conséquences de ce réchauffement pourraient être dramatiques ; Enfin, poussées par la faim ou les persécutions, des personnes fuient leur pays d'origine et traversent les frontières.

Suscitées par les horreurs de la guerre (ce qu'il est bon de ne pas oublier) et face à tous ces phénomènes des organisations mondiales et européennes ont été créées. Si, progressivement, leurs pouvoirs se sont accrus, elles semblent souvent insuffisamment efficaces et les médias se font un plaisir de le souligner. Leurs responsables n'ont guère de charisme mais s'ils en manifestent les dirigeants nationaux s'en offusquent : le passage d'un niveau d'organisation à un niveau supérieur n'a-t-il pas toujours été long en comportant souvent des retours en arrière ? Aujourd'hui, les pratiques démocratiques constituent, en elles-mêmes, des freins légitimes : la nécessité d'agir à plusieurs nations peut être évidente, les intérêts ou traditions nationales ne disparaissent pas pour autant. Les mouvements « populistes » qui resurgissent en Europe, de la Hongrie à la Suède en passant par la France, sont hostiles aux organismes qui ne sont pas nationaux. La presse anglo-saxonne, quant à elle, n'est pas innocente lorsqu'elle se gausse des difficultés de la zone euro. Si les intérêts immédiats des citoyens ou de certaines industries et de leurs lobbies bloquent parfois les décisions, en matière écologique par exemple, on a vu, en Suède, en Allemagne, en France et ailleurs des gouvernants capables de prendre des mesures bénéfiques à terme mais douloureuses dans l'immédiat.

L'avancée des pouvoirs des institutions internationales et européennes restera certainement une affaire à la fois nécessaire et difficile. Qu'elle fasse l'objet de débats ardu est normal et sain si ces débats font apparaître des difficultés qu'il aurait été dangereux d'occulter. Ceux qui tirent argument de palabres sans conclusion et défendent sans concession des traditions, pratiques (dévaluations) et sentiments nationaux ne font-ils pas fausse route ? On voit d'ailleurs qu'ils convainquent surtout les personnes âgées et ceux qui n'ont pas bénéficié d'une éducation poussée. Ne faut-il pas souhaiter que les autres appuient une avancée raisonnée et progressive des pouvoirs des autorités internationales mais que celle-ci se réalise dans le cadre d'une décentralisation dont les objectifs définis collectivement mais laissant aux autorités locales de larges pouvoirs dans l'exécution des décisions ?

■ rencontres et travaux

de février à avril

Contrat-social a continué à progresser sur les deux thèmes qui avaient été mis à l'ordre du jour de ses recherches en 2010 : le système de retraite français d'une part, les relations entre l'emploi et l'éducation de l'autre. Ce dernier thème a conduit à la diffusion de plusieurs extraits de livres ou de documents traitant de l'éducation, notamment d'un ouvrage écrit par un membre de Contrat-Social, Pascal Bouchard (voir ci-dessous, rubrique extraits). Finalement, au cours du trimestre, deux articles ont été rédigés qui devraient paraître dans une revue au cours du prochain trimestre. Des extraits d'un livre de souvenirs rédigé par un autre membre de notre groupe, Pierre Léonard, ont également été préparés.

échanges

Contrat-social a commencé à nouer des relations avec d'autres groupes de réflexion. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochaine lettre. Signalons l'article d'Alain de Vulpian, membre du Club des Vigilants, de SOL France et de Contrat-social, paru dans le dernier numéro de la revue Sociétal, « Le danger de la rupture avec la société des gens. » Ce texte reflète les convergences qui peuvent exister entre les cercles qui viennent d'être cités.

déjeuners-entretiens

Contrat-social a reçu Bruno Tertrais, directeur d'études à la fondation pour la Recherche stratégique et auteur du livre *Le Marché noir de la Bombe*. Un compte rendu des propos échangés a été rédigé. Nous avons également eu, au cours de ce premier trimestre, un déjeuner-entretien avec l'un de nos membres, Francis Massé, Secrétaire général à l'aviation civile. Il a exposé, à partir de nombreux exemples, les difficultés que rencontre l'État à se réformer et à réduire ses dépenses. Les actions restent par trop de type *top down* et sans une participation suffisante de la société civile. Parmi les extraits préparés (voir ci-dessous) au cours du trimestre trois provenaient d'ouvrages dont nous avons reçus les auteurs à l'un de nos déjeuners-entretiens : Bertrand Collomb, Michel Drancourt, Michel Camdessus et Michel Rocard.

documents de travail

notes de conjoncture

En mars, ces notes, qui paraissent tous les deux mois, ont été diffusées. Elles soulignent notamment la difficulté qu'auront de très nombreux États (ne se limitant pas à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal) à rembourser des dettes devenues considérables.

extraits

Une douzaine d'extraits de livres ou d'articles ont été préparés au cours de ce trimestre : près de 300 seront bientôt accessibles en ligne aux membres de Contrat-social.

Rapport sur le code Afep-Medef, ex. 2009, Afep-Medef, 2010.

Plaidoyer pour l'entreprise, Bertrand Collomb et Michel Drancourt, Francis-Bourin, 2011.

Initiative du Palais-Royal, Michel Camdessus et alii, 2011.

Huit jours pour sauver la finance, James B. Stewart, Grasset, 2010.

Les Expatriés de l'enseignement supérieur, institut Montaigne, 2010.

Une école sans boussole dans une société sans projet, Pascal Bouchard, Chronique sociale, 2010.

Vaincre l'échec à l'école primaire, institut Montaigne, 2010.

15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors, institut Montaigne, 2010.

La politique telle qu'elle meurt de ne pas être, Alain Juppé et Michel Rocard, Jean-Claude Lattès, 2011.

Qui sont les députés de la cinquième République ? Abel François et Emilio Grossman, La Vie des idées, 2011.

Souvenirs, Pierre Léonard, 2011.

contrat-social en bref

Contrat-social est un groupe de réflexion qui regroupe une cinquantaine de personnes, issues de la « société civile », sans attache partisane et qui croient aux droits de l'homme et à la démocratie. Nous partageons la même inquiétude :
— notre État, nos régimes de prévoyance, nos finances publiques sont en difficulté ;
— les Français se sentent de moins en moins liés par le « contrat social » rénové à la Libération. Dans la mesure de nos moyens, qui sont modestes, nous essayons de comprendre ces phénomènes en nous concentrant sur leurs ressorts essentiels, qui sont souvent les moins bien connus. Quand nous le pouvons, nous cherchons à explorer des pistes, à proposer des stratégies en accord avec les faits et avec nos valeurs.

Que croyons-nous ? La responsabilité des citoyens est pour nous une valeur cardinale et la participation d'un plus grand nombre de Français à la vie sociale nous semble indispensable.

Bâtir une société de responsabilité implique de refonder cet État-providence qui n'est parvenu à résorber ni le chômage ni l'exclusion et peine à intégrer les immigrés. Un État respecté est indispensable, mais une transformation progressive de son rôle et de ses méthodes est nécessaire pour qu'il le soit. Les efforts de rénovation devront aussi concerner les missions régaliennes qu'il ne peut être question d'ignorer et de minimiser.

Nous croyons qu'en exploitant méthodiquement une information diversifiée et actualisée, en recherchant ce qui est essentiel, mais souvent inaperçu, il est possible d'avancer des hypothèses, à la fois audacieuses par leur contenu et prudentes par leur formulation, qui inciteront à mener plus avant la recherche. Telles sont les convictions essentielles de Contrat-social.

Que faisons-nous ? Nous menons quatre grands types d'actions :

- 1. Nous cherchons à suivre l'actualité sur les sujets qui nous semblent importants : en organisant chaque année une dizaine de déjeuners-débats avec les personnalités les plus diverses ; en faisant connaître — sous forme d'extraits diffusés à nos membres — les livres, rapports et articles qui nous paraissent les plus substantiels ou originaux ; en synthétisant les faits économiques majeurs dans une note de conjoncture bimestrielle ;
- 2. Nous entreprenons chaque année l'analyse approfondie d'un ou deux dossiers majeurs, avec l'objectif de publier des articles dans des revues qui nous sont ouvertes ;
- 3. Nous avons conduit et pouvons initier des actions de formation en collaboration avec des établissements universitaires et des grandes écoles ;
- 4. Nous collaborons avec d'autres groupes de réflexions qui partagent notre vision.

Pour diffuser les résultats de nos actions et études, nous les mettons en ligne sur notre site www.contrat-social.com. Ce site comporte une partie quasi-permanente, remise à jour périodiquement, et sert de support à la publication de notre lettre trimestrielle, de nos extraits et de notre note bimestrielle de conjoncture. Nous vous invitons à le consulter régulièrement et à le faire connaître à tous ceux qui partagent notre vision.

Voici les deux possibilités que nous vous offrons :

- devenir « **sympathisant** » de Contrat-social : vous recevrez alors gratuitement notre lettre électronique trimestrielle ;
- présenter votre candidature comme « **membre actif** » : vous pourrez participer à tous nos activités ; aurez priorité pour vous inscrire aux déjeuners-débats ; recevrez, outre la lettre électronique trimestrielle, la note de conjoncture bimestrielle et pourrez accéder aux documents « privés » (extraits, etc.) mis en ligne sur notre site.



Si vous souhaitez rejoindre Contrat-social — ou pour toute question que vous souhaiteriez nous poser — n'hésitez pas à nous contacter.

Contrat-social
8 rue La-Boétie
75008 Paris
contact@contrat-social.com
www.contrat-social.com

Cliquez ici si vous ne **visualisez pas** correctement cette lettre.

Cliquez ici si vous souhaitez ne **plus recevoir cette lettre**.

Contrat-social certifie que le recueil de ces données personnelles a donné lieu à une déclaration à la commission nationale Informatique et Libertés (Cnil), sauf dans les cas de dispense et d'exonération prévus par la loi. Contrat-social s'engage à ne pas communiquer ni divulguer vos données personnelles, hormis le cas où elle y est requise par une autorité judiciaire ou par une disposition légale. Contrat-social s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale ou publicitaire des remarques, questions et commentaires qui lui seront envoyés. Ces données seront conservées pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant qui ont été collectées au titre de votre utilisation du site. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez nous écrire à l'adresse indiquée ci-dessus.

